



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

GLAM

Question écrite n° 61078

Texte de la question

M Pierre Mazeaud demande a M le Premier ministre s'il est exact, comme l'a indique le Canard enchaîné du mercredi 5 août 1992, que son ministre de la défense a utilisé les services du GLAM (groupement de liaisons aériennes ministérielles) pour se rendre au festival de Salzbourg. En ce cas, ne serait-il pas souhaitable, alors qu'il s'agit de fonds publics, de lui demander de rembourser le montant de la facture ? Connaissant son sens de la rigueur, il ne doute pas qu'il exigera de son ministre, ayant utilisé les fonds publics à l'occasion de ce voyage, qu'il s'acquitte de son obligation. On peut comprendre la passion que l'on porte à Mozart - et le ministre de la défense n'est pas le seul -, mais il est disposé à indiquer à son ministre les horaires des vols des lignes régulières.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la défense n'a pu se rendre en Autriche, en août dernier - à son grand regret - malgré l'invitation que lui avait adressée le ministre autrichien de la défense, M Fassablen, de le rencontrer à Salzbourg. S'il avait pu s'y rendre, il aurait évidemment, comme il en a l'habitude, utilisé l'un des appareils du groupement de liaisons aériennes ministérielles, unité de l'armée de l'air dont l'honorable parlementaire a pu apprécier l'utilité et la disponibilité lorsqu'il était membre du Gouvernement, comme l'établit l'examen des archives de l'armée de l'air. Mais le ministre de la défense accompagné du secrétaire d'État à la défense était en visite du vendredi 14 août au samedi 15 août, auprès du détachement français mis à la disposition de l'ONU en Yougoslavie. Il en a rendu compte à la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale le jeudi 20 août 1992.

Données clés

Auteur : [M. Mazeaud Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61078

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3768